

Administration communale de Koerich
2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél. : 288 355 200
www.koerich.lu

Koerich, le 29 avril 2024

Dossier suivi par :
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220
E-mail : steve.rodesch@koerich.lu
Réf. : StR. 071/2024

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

AVIS

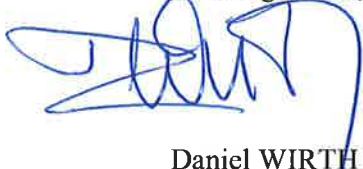
Vu l'article 16, alinéa 5 de la modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés ;

Vu l'arrêté n° 3A/2024/1364/176 du 18 avril 2024 du Ministre du Travail autorisant Madame MANGEN-ZIMMER à exploiter un monte-escalier dans la maison à Goebblange, 16, rue Principale, arrêté lequel sera porté à la connaissance du public à partir du 30 avril 2024.

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le Tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours prenant cours à la date de la présente publication.

Le bourgmestre,



Daniel WIRTH

Le Secrétaire,

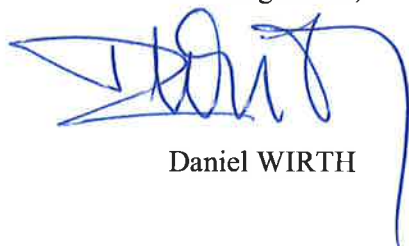


Patrick LECOQ

CERTIFICAT DE PUBLICATION

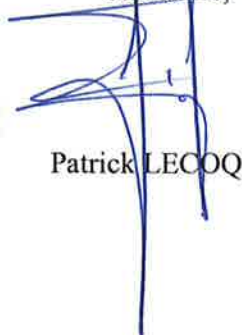
Il est certifié par la présente que l'avis ci-dessus a été portée à la connaissance du public à partir du 30 avril 2024.

Le bourgmestre,



Daniel WIRTH

Le Secrétaire,



Patrick LECOQ